



COPIE numéro 2

-

**Révision du
Plan Climat Air Energie Territoire**

-

14 mars 2024

Introduction

Présidente du Sybarval

	Maire	Elu référent	Technicien référent
ARCACHON	Yves FOULON	Sophie DEVILLIERS	Sandra EVAIN
GUJAN-MESTRAS	Marie-Hélène des ESGAULX	Bernard COLLINET	Patrick SEGURA
LA TESTE DE BUCH	Patrick DAVET	Angélique TILLEUL	Stéphane PELIZZARDI
LE TEICH	Karine DESMOULIN	Julien VERMEIRE	Ophélie LEBRUN
COBAS	Marie-Hélène des ESGAULX	Elisabeth REZER-SANDILLON	Morgan DIGNAN
BELIN-BELIET	Cyrille DECLERCQ	Jean-Michel PEYROT	Fanny FAIVRE-D'ARCIER
LE BARP	Blandine SARRAZIN	Jacques MORETTO	Floriane PALYART-LAMARCHE
LUGOS	Emmanuelle TOSTAIN		
SAINT-MAGNE	Gishlaine CHARLES	Thierry FORET	-
SALLES	Bruno BUREAU		
CDC VdE	Bruno BUREAU	Jacques MORETTO	Christophe RICHARD
ANDERNOS LES BAINS	Jean-Yves ROSAZZA	Eric COIGNAT	Michel KRANTSCHENKO
ARES	Xavier DANAY	Renaud CHAMBOLLE	Vanessa MUSQUET
AUDENGE	Nathalie Le YONDRE	-	Johann LE MONS
BIGANOS	Bruno LAFON	Georges BONNET	Laure GUYARD
LANTON	Marie LARRUE	Gérard GLAENTZIN	Eric BOUCHEIX
LEGE CAP FERRET	Philippe de GONNEVILLE	Catherine GUILLERM	Violaine LAFOND
MARCHEPRIME	Manuel MARTINEZ	David RECAPET	Didier AGION
MIOS	Cédric PAIN	Laurent THEBAUD	Cristian TONNELLE
COBAN	Bruno LAFON	Marie LARRUE	Isabelle GOURGUES et Luc THARAUD

Partie 1 : Principaux éléments présentés au 1^{er} COPIL

- 1) Règlementation
- 2) Données énergie-climat
- 3) Révision plan climat

Partie 2 : Présentation des 28 actions

Axe 1 : Animation transversale

Action 1

Axe 2 : Aménager durablement pour réduire la consommation d'énergie

Actions 2 à 6

Axe 3 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

Actions 7 à 9

Axe 4 : Diversifier les modes de déplacement des habitants du territoire

Actions 10 à 17

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables – Devenir un Territoire à Energie Positive

Actions 18 à 23

Axe 6 : Construire un territoire résilient face au changement climatique

Actions 24 à 28

Partie 3 : Suite de la démarche

- 1) Calendrier
- 2) Détail des concertations
- 3) Mobilisation du COPIL

Présentation du réseau « Elus pour Agir » par l'ADEME

PARTIE 1

Principaux éléments présentés au 1^{er} COPIL

1.1. Règlements

(voir Partie 1 du 1^{er} COPIL)

Le plan climat ...

... s'inscrit dans un cadre global de réflexion pour la prise en compte du réchauffement climatique aux échelles régionale, nationale, européenne et mondiale,

... nécessite l'élaboration de quatre documents : un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions et un dispositif de suivi/évaluation,

... est défini pour des secteurs réglementaires (industriel, résidentiel, tertiaire, agricole, transport, entre autres ...),

... s'inscrit dans le paysage des autres documents cadres français, et est en lien avec le SCOT, le SRADDET, les PLU/PLUi et le PPA,

... se déroule sur 6 ans puis se renouvelle, avec un démarrage effectif sur le territoire à décembre 2018,

... doit être analysé à mi-parcours avec l'élaboration d'un rapport mis à la disposition du public.

En complément, ...

... le plan climat se décline pour des stratégies énergie / gaz à effet de serre, mais il est possible d'y ajouter d'autres enjeux : ressource en eau, ressource en matériaux, protection de la biodiversité, etc.

1.2. Données énergie-climat

(voir Partie 2 du 1^{er} COPIL)

Atténuation

Consommation d'énergie finale --

La tendance de la consommation d'énergie est à l'augmentation, et s'éloigne assez fortement de l'objectif fixé à 2050.

Emission de gaz à effet de serre (GES) =

La tendance des émissions de GES stagne, et n'est pas suffisante pour atteindre l'objectif à 2050.

Séquestration CO2 -

Malgré la physionomie du territoire, la séquestration de CO2 est insuffisante pour compenser les émissions anthropiques actuelles (année 2018). Elle est également en deçà de l'objectif 2050.

Production d'énergie renouvelable primaire (EnR) +++

La tendance de la production d'EnR est en augmentation, et suit de près la courbe d'objectif à 2050.

Emission de polluants atmosphériques ++

Les émissions de cinq des six polluants règlementaires sont en fortes baisses depuis 2005 (en moyenne 50% de réduction), et sont conformes à l'objectif national.

Adaptation

Le gouvernement français propose de suivre la TRACC afin de s'adapter à +2°C en 2030°C, +2,7°C en 2050 et +4°C en 2100. En 2024, la France est à +1,7°C.

1.3. Révision du plan climat *(voir Partie 3 du 1^{er} COPIL)*

Le plan climat ...

... doit être révisé tous les six ans, et nécessite à nouveau l'élaboration des documents de diagnostic, de stratégie, du programme d'actions et du dispositif de suivi/évaluation,

... doit se conformer aux règles du SRADDET et tenir compte de ses objectifs.

Les propositions émises par le Sybarval lors du premier COPIL sont :

- changer l'année de référence du plan climat à 2010 au lieu de 2012,
- « territorialiser » le plan climat, c'est-à-dire embarquer/sensibiliser/acculturer les entreprises et les habitants à la problématique climatique.

PARTIE 2

Présentation des 28 actions

Action 1 : Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial

Action 2 : Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés

Action 3 : Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs

Action 4 : Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire

Action 5 : Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH

Action 6 : Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET

Action 7 : Encourager les groupements d'artisans dans le cadre de la plateforme de la rénovation de l'habitat

Action 8 : Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire

Action 9 : Favoriser un tourisme éco-responsable

Action 10 : Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs

Action 11 : Poursuivre le développement de pôles d'échanges hors gares pour renforcer le maillage multimodal

Action 12 : Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes

Action 13 : Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire

Action 14 : Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés

Action 15 : Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental

Action 16 : Organiser les livraisons et la logistique urbaine

Action 17 : Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes

Action 18 : Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués

Action 19 : Développer les pratiques d'autoconsommation et de stockage

Action 20 : Développer la filière de méthanisation

Action 21 : Utiliser le potentiel en géothermie du territoire

Action 22 : Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers

Action 23 : Objectiver et mettre en œuvre le cas échéant le potentiel de récupération de chaleur sur l'assainissement

Action 24 : Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau

Action 25 : Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers

Action 26 : Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Action 27 : Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs

Action 28 : Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels

Action 1 : Animer et piloter le PCAET

Action 1.1 : Consolider une gouvernance pérenne et multi-partenariale sur le territoire.

Action 1.2 : Assurer le suivi des indicateurs. Travailler à la construction des données manquantes.

Action 1.3 : Former, informer, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire.

- **Recrutement** depuis avril 2019 d'un chargé de mission.
- Mise en place d'un **Comité des acteurs du PCAET** : [voir le site internet du Sybarval](#)
- **Observatoire des données énergie-climat-air**, et mise à jour du diagnostic et des trajectoires :
 - amélioration des méthodes de calcul des données énergie-climat et air (ALEC / ATMO),
 - séparation possible des données entre Smurfit-Kappa, les autoroutes et le territoire,
 - émergence de l'outil ALDO de l'ADEME pour évaluer la séquestration équivalente en CO2 des sols du territoire,
 - réflexion sur la captation du CO2 par les milieux marins,
 - réflexion sur des partenariats avec les gestionnaires de réseaux (électricité et gaz) pour bénéficier de données plus précises.
- **Animations sur le territoire** : conférence Acclimaterra le 19 novembre 2021 au Teich, participation à des évènements communaux pour présenter le plan climat, animation de conférence plan climat à la demande d'associations.

Proposition :

- Maintien de cette action, et éventuellement mise à jour pour le prochain plan climat.

Axe 2 : Aménager durablement pour réduire la consommation d'énergie

Action 1 : Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial

Action 2 : Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés

Action 3 : Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs

Action 4 : Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire

Action 5 : Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH

Action 6 : Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET

Action 7 : Encourager les groupements d'artisans dans le cadre de la plateforme de la rénovation de l'habitat

Action 8 : Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire

Action 9 : Favoriser un tourisme éco-responsable

Action 10 : Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs

Action 11 : Poursuivre le développement de pôles d'échanges hors gares pour renforcer le maillage multimodal

Action 12 : Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes

Action 13 : Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire

Action 14 : Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés

Action 15 : Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental

Action 16 : Organiser les livraisons et la logistique urbaine

Action 17 : Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes

Action 18 : Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués

Action 19 : Développer les pratiques d'autoconsommation et de stockage

Action 20 : Développer la filière de méthanisation

Action 21 : Utiliser le potentiel en géothermie du territoire

Action 22 : Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers

Action 23 : Objectiver et mettre en œuvre le cas échéant le potentiel de récupération de chaleur sur l'assainissement

Action 24 : Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau

Action 25 : Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers

Action 26 : Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Action 27 : Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs

Action 28 : Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels

Action 2 : Gestion dynamique du patrimoine

Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et communautés.

Un Schéma Directeur Immobilier (SDI) consiste à élaborer :

- un diagnostic multidimensionnel du parc actuel (inventaire des actifs, diagnostic technique et réglementaire, diagnostic d'occupation, environnemental...) ainsi que des ressources humaines et financières consacrées à l'immobilier ;
 - une stratégie (patrimoniale et d'intervention) élaborée en se fondant sur les résultats du diagnostic, et prenant en compte les besoins métiers, les exigences réglementaires, ainsi que les grands axes de la politique immobilière de l'Etat tels que la densification des surfaces, ou l'adaptation au changement climatique ([Voir le site internet du SYBARVAL](#)).
- **Réalisation du Schéma Directeur Immobilier** en 2018-2019 pour **14 communes** du territoire.

 - Avec l'émergence du **décret tertiaire** (ou « dispositif Eco-Energie tertiaire ») :
 - Rédaction d'un document de synthèse sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires par le SYBARVAL,
 - Suggestion aux communes d'un accompagnement proposé par l'ALEC ou le SDEEG.

 - **Animation d'une conférence** dédiée aux communes et EPCI sur la problématique du **confort d'été** dans les bâtiments, en partenariat avec l'ALEC en juin 2023 à Marcheprime.

Propositions :

- Partager les stratégies des communes liées au décret tertiaire et intégrer les résultats dans le plan climat (diminution de la consommation de l'énergie finale).
- Pour tous les bâtiments qui sont hors du décret tertiaire, même démarche.
- Au fil de l'eau, animer des conférences en lien avec le patrimoine des collectivités et concomitant avec le plan climat.

Action 3 : Systèmes d'éclairage extérieurs

Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs.

- Financement de la rénovation de l'éclairage public grâce au dispositif **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** :
 - 2016-2017 via le dispositif TEPCV du gouvernement,
 - 2018-2019 via les Certificats d'Economie d'Energie TEPCV (CEE TEPCV).

TEPCV et CEE ont bénéficié à : Andernos, Arès, Audenge, Lanton, Le Barp, Le Teich, Lège Cap Ferret, Marcheprime, Mios, CDC Val de l'Eyre, Salles, Biganos, Arcachon, soit 12 communes et 1 EPCI.

- Depuis 2019, **partenariat avec le Parc naturel Régional des Landes de Gascogne sur le label RICE** : voir action 26.

Proposition :

- A supprimer car cette action est terminée, et se poursuit via l'action 26.

Action 4 : Plateformes rénovation énergétique

Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire.

4.1 Valoriser auprès du grand public les rénovations exemplaires.

4.2 Accélérer le remplacement des appareils de chauffage anciens (foyers ouverts, chaudières fuel et gaz) par des appareils plus performants.

- S'inscrivent dans un **service public national intitulé France Rénov'**.
- Sont **gérées individuellement par les EPCI**, et **coordonnées par le Sybarval à l'échelle du pays**.
- Subvention Région à hauteur de 80% des dépenses réalisés pour la mise en œuvre des plateformes.
- **Contenu :**
 - Partie opérationnelle : Informations de premier niveau, conseils dédiés et individualisés, ou aides à la préparation du chantier pour les particuliers,
 - Partie animation : sensibilisation/formation des particuliers **et** des artisans.
- Création d'un **flyer** en partenariat avec le CREAQ sur les **principes des matériaux biosourcés et géosourcés** à destination des particuliers.



[Voir le site internet du Sybarval](#)

Propositions :

- Poursuivre le portage financier des plateformes par les EPCI, et ce quel que soit le financement de ce service.
- Poursuivre la coordination des plateformes par le Sybarval.

Action 5 : Mettre en place une OPAH

Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat (OPAH).

- **Etude pré-opérationnelle d'OPAH lancée** et animée par le Sybarval pour les trois intercommunalités **en 2018-2019**.
- Les résultats obtenus en avril 2019 ont été librement appropriés par les EPCI :
 - La COBAS a mis en place une OPAH depuis 2021,
 - La COBAN et la CC Val de l'Eyre ont préféré intégrer cet outil dans leurs programmes d'action PLH (en cours).
- Extrait du compte-rendu du dernier COPIL (avril 2019) :

La mise en place d'un dispositif à l'échelle du SYBARVAL

La différence de calendriers concernant la politique « habitat » des trois intercommunalités a une incidence sur la mise en place d'une OPAH à l'échelle du SYBARVAL : l'OPAH pourrait être lancée dès 2019 sur la COBAS et en 2020 – 2021 sur la COBAN et le Val de l'Eyre.

La question de l'animation de l'OPAH est posée. Au regard de l'intervention financière du Département et de l'ANAH, **il est proposé d'avoir une convention-cadre à l'échelle du SYBARVAL et une convention d'objectifs et de portage de l'opération par EPCI.**

Une articulation avec la plateforme de rénovation énergétique actuellement en cours sur la COBAN devra être recherchée, notamment dans le cadre de l'élargissement de cette plateforme à l'échelle du SYBARVAL.

Proposition :

- A supprimer car action terminée qui ne nécessite pas de reconduction.

Action 6 : Docs urbanisme et PCAET

Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET.

Action 6.1 : Développer un urbanisme favorable aux énergies renouvelables.

Action 6.2 : S'approprier les enjeux de la division parcellaire et mettre en place des stratégies adaptées dans les PLU(i).

Action 6.3 : Coconstruire un guide pour l'aménagement durable des nouvelles opérations.

Depuis le 1^{er} avril 2021, les PLU et PLUi doivent être compatibles avec le plan climat.

- Rédaction d'un guide de traduction du PCAET dans le PLU (Sybarval - 2018).
- Réalisation d'une étude sur la division parcellaire :
 - Travail avec le CAUE (2019) pour une analyse de la période 2009 – 2018,
 - Mise à jour des données pour les années 2019 et 2020,
 - Deux formations en novembre 2019 à destination des services instructeurs,
 - Données disponibles : [Voir le site internet du Sybarval](#)
- Intégration d'un volet Energie dans le SCoT.
- Prescriptions et recommandations liées aux énergies renouvelables et au bioclimatisme des bâtiments dans le DOO.
- Mise en compatibilité des PLU et PLUi avec le SCoT (dont volet énergie) dans le SCoT 2024-2027.
- Etablir un nouveau partenariat avec le CAUE pour le Vademecum réalisé en 2014 avec une approche plus en lien avec les nouveaux objectifs de transition écologique et d'aménagement durable du territoire.

Propositions :

- Poursuivre au fil de l'eau la mise à jour des données concernant la division parcellaire.
- Etablir un nouveau partenariat avec le CAUE pour rédiger un guide de traduction du plan climat dans les PLU.

Axe 3 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

Action 1 : Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial

Action 2 : Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés

Action 3 : Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs

Action 4 : Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire

Action 5 : Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH

Action 6 : Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET

Action 7 : Encourager les groupements d'artisans dans le cadre de la plateforme de la rénovation de l'habitat

Action 8 : Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire

Action 9 : Favoriser un tourisme éco-responsable

Action 10 : Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs

Action 11 : Poursuivre le développement de pôles d'échanges hors gares pour renforcer le maillage multimodal

Action 12 : Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes

Action 13 : Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire

Action 14 : Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés

Action 15 : Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental

Action 16 : Organiser les livraisons et la logistique urbaine

Action 17 : Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes

Action 18 : Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués

Action 19 : Développer les pratiques d'autoconsommation et de stockage

Action 20 : Développer la filière de méthanisation

Action 21 : Utiliser le potentiel en géothermie du territoire

Action 22 : Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers

Action 23 : Objectiver et mettre en œuvre le cas échéant le potentiel de récupération de chaleur sur l'assainissement

Action 24 : Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau

Action 25 : Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers

Action 26 : Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Action 27 : Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs

Action 28 : Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels

Action 7 : Groupement d'artisans PTRE

Encourager au groupement d'artisans dans le cadre de la Plateforme de la rénovation de l'habitat.

- Aucun groupement créé.
- Animation/formation des artisans dans le cadre des plateformes de rénovation énergétique (action 4) : petits déjeuners, lettres d'information, webinaires, visites de chantier, ...

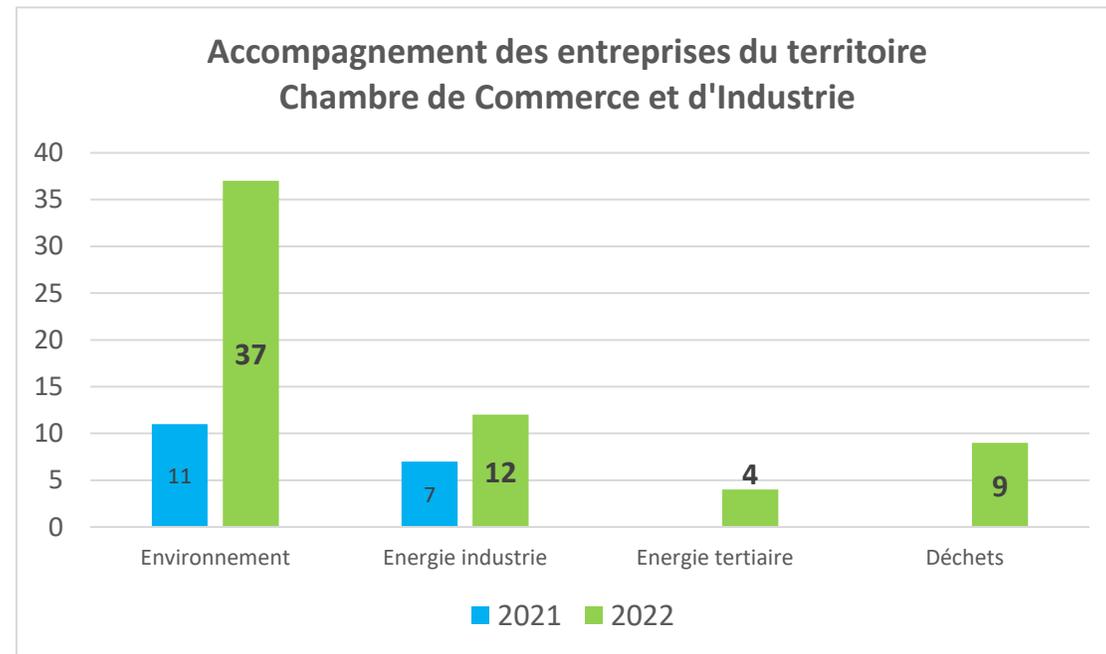
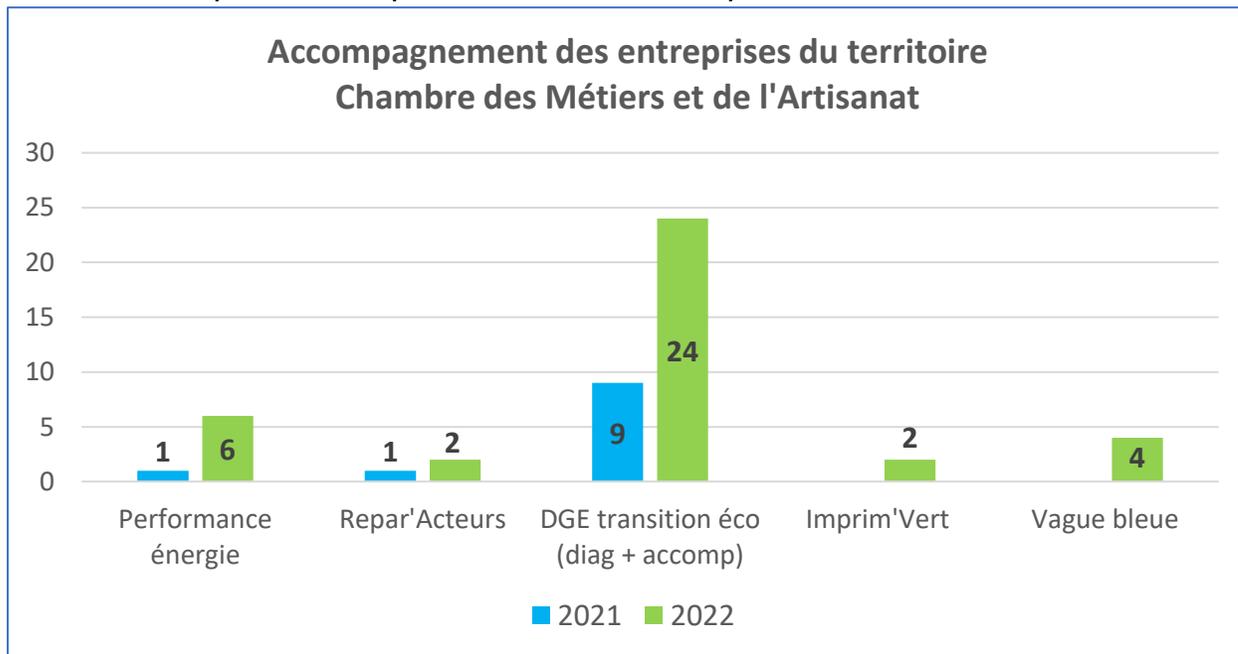
Proposition :

- A supprimer car déjà prévu dans le développement des plateformes de rénovation énergétique (action 4).

Action 8 : Perf. environnementale entreprises

Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises.

- **Accompagnement des entreprises du territoire par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat** ainsi que la **Chambre de Commerce et d'Industrie** dans la mise en place de dispositifs en matière de performance environnementale :



- **Accompagnement des entreprises du territoire par l'agence de développement économique BA2E** ainsi que par **les services développement économique des intercommunalités.**

Propositions :

- Collaborer avec les chambres consulaires pour améliorer la visibilité du plan climat auprès des entreprises.
- Sensibiliser et informer les entreprises sur les problématiques climatique et énergétique, ainsi que les outils d'aide existants grâce aux chambres consulaires.
- Tisser des liens plus étroits avec les filières économiques du territoire afin d'adapter l'économie aux changements climatique et énergétique.

Action 9 : Tourisme éco-responsable

Favoriser un tourisme éco-responsable.

Action 9.1 : Encourager le développement des énergies renouvelables pour les professionnels du tourisme.

Action 9.2 : Promouvoir les démarches environnementales auprès des professionnels du tourisme.

Action 9.3 : Consolider et renforcer la lisibilité de l'offre pour diminuer l'utilisation de la voiture par les touristes.

- Avant la covid en 2020 :
 - Sollicitation du Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air pour mobiliser les campings sur les économies de flux (eau, énergie) et le développement des EnR via notre partenaire l'ALEC. Deux campings (sur trente-cinq) ont répondu favorablement mais les conditions de la crise sanitaire puis la problématique économique ont arrêté les projets.
 - Courriers envoyés aux hypermarchés/supermarchés du territoire pour les solliciter sur la mise en place d'énergies renouvelables (utilisation du cadastre solaire pour le photovoltaïque et de l'étude du BRGM/ALEC pour la géothermie), sans retours.
- En parallèle, Gironde Tourisme accompagne le déploiement de l'[Ecolabel européen](#) pour les hébergements touristiques et création [d'un guide](#).
- Création du document « [Le bassin sans ma voiture](#) » par le SIBA.
- Les offices de tourisme promeuvent un tourisme éco-responsable
- Mise en place de la plateforme d'information multimodale [Mobi](#) par le Pays Barval.
- Les plans de mobilité de la COBAS et de la COBAN tiennent également compte d'une volonté de rendre le tourisme éco-responsable.

Propositions :

- Poursuivre des actions pour un tourisme éco-responsable.
- En partenariat avec le SIBA, élaborer une fiche action sur le volet touristique.

Axe 4 : Diversifier les modes de déplacement des habitants du territoire

Action 1 : Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial

Action 2 : Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés

Action 3 : Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs

Action 4 : Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire

Action 5 : Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH

Action 6 : Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET

Action 7 : Encourager les groupements d'artisans dans le cadre de la plateforme de la rénovation de l'habitat

Action 8 : Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire

Action 9 : Favoriser un tourisme éco-responsable

Action 10 : Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs

Action 11 : Poursuivre le développement de pôles d'échanges hors gares pour renforcer le maillage multimodal

Action 12 : Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes

Action 13 : Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire

Action 14 : Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés

Action 15 : Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental

Action 16 : Organiser les livraisons et la logistique urbaine

Action 17 : Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes

Action 18 : Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués

Action 19 : Développer les pratiques d'autoconsommation et de stockage

Action 20 : Développer la filière de méthanisation

Action 21 : Utiliser le potentiel en géothermie du territoire

Action 22 : Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers

Action 23 : Objectiver et mettre en œuvre le cas échéant le potentiel de récupération de chaleur sur l'assainissement

Action 24 : Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau

Action 25 : Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers

Action 26 : Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé

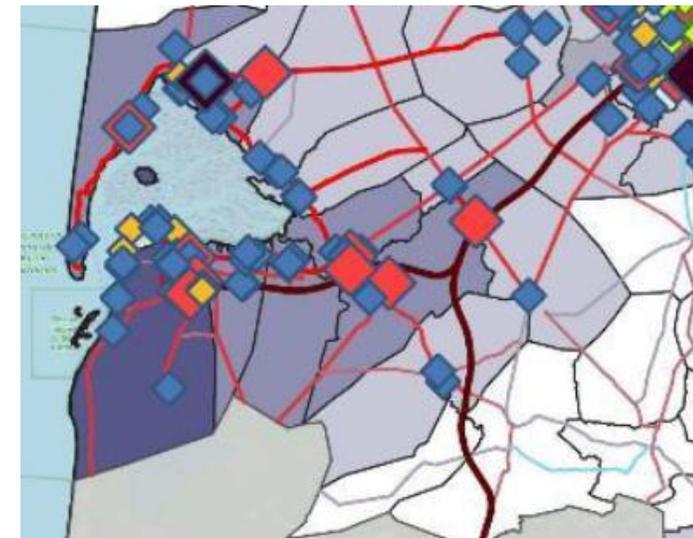
Action 27 : Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs

Action 28 : Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels

Action 10 : Véhicules à carburants alternatifs

Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs.

- **Inscrit dans les Plans de Mobilités de la COBAN et de la COBAS (animations et sensibilisations)**
- Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) déployées par le Syndicat d'Energie de Gironde (SDEEG). Deuxième vague de déploiement des IRVE validée en 2023.
- Etudes en cours par la SEM Gironde Energie pour l'implantation d'une station carburant BioGNV.
- Réflexion en cours par un porteur de projet privé pour l'installation de stations carburant hydrogène sur le territoire.



Bornes de recharges pour véhicules électriques

- ◆ Charge domestique AC (<3,7kW)
- ◆ Charge normale AC (3,7-11kW)
- ◆ Charge normale AC (11-22kW)
- ◆ Charge rapide DC (<50kW)
- ◆ Charge rapide DC (>100kW)

Propositions :

- Dans le cadre des PDM, solliciter les EPCI pour élaborer des indicateurs du « changement d'énergie des véhicules ».
- Maintenir un partenariat avec le SDEEG pour gagner en visibilité sur les bornes de recharge électrique.
- Compléter MOBI avec l'ensemble des bornes de recharge publiques présentes sur le territoire.

Action 11 : Pôles d'échanges et multimodalité

Poursuivre le développement de pôles d'échanges hors gares pour renforcer le maillage multimodal.

Le Plan de Mobilité simplifié (PDMs) de la COBAN inscrit les points suivants :

- Multiplier les pôles d'échanges intermodaux (PEI) pour amplifier le report modal,
- Rendre accessible les PEI.

Le PDM de la COBAS propose :

- Un stationnement vélo sécurisé et couvert pour des longues durées de stationnement, implantés souvent à proximité des gares (La gare de La Teste-de-Buch reste à équiper), des zones d'activités ou d'emplois, ou des pôles d'échange suivants : ports, parcs relais, aires de covoiturage.
- Le potentiel de développement de la marche apparaît important en centre-ville (où se situe les commerces et services de proximité), aux alentours des établissements scolaires et aux abords des pôles d'échanges (gares, ports, parcs relais, parcs de covoiturage) et touristiques.
- Les aires de covoiturage (actuelles et futures) seront aménagées comme de véritables pôles multimodaux avec des services intégrés variés, comme : des bornes de recharges, du jalonnement piéton et cyclable, des aménagements cyclables, des stationnements vélos et à proximité d'arrêts de transport collectif urbain.



Révision du Plan de Mobilité de la COBAS

Préparé pour le compte de la :
COBAS

Version 3.0

Propositions :

- Dans le cadre des PDM, solliciter les EPCI pour élaborer des indicateurs liés aux PEI.
- En partenariat avec le SIBA, élaborer une fiche action sur le volet touristique.
- Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques de transport avec les autorités compétentes (EPCI, Région), en lien avec le SCoT

Action 12 : Usage vélo habitants et touristes

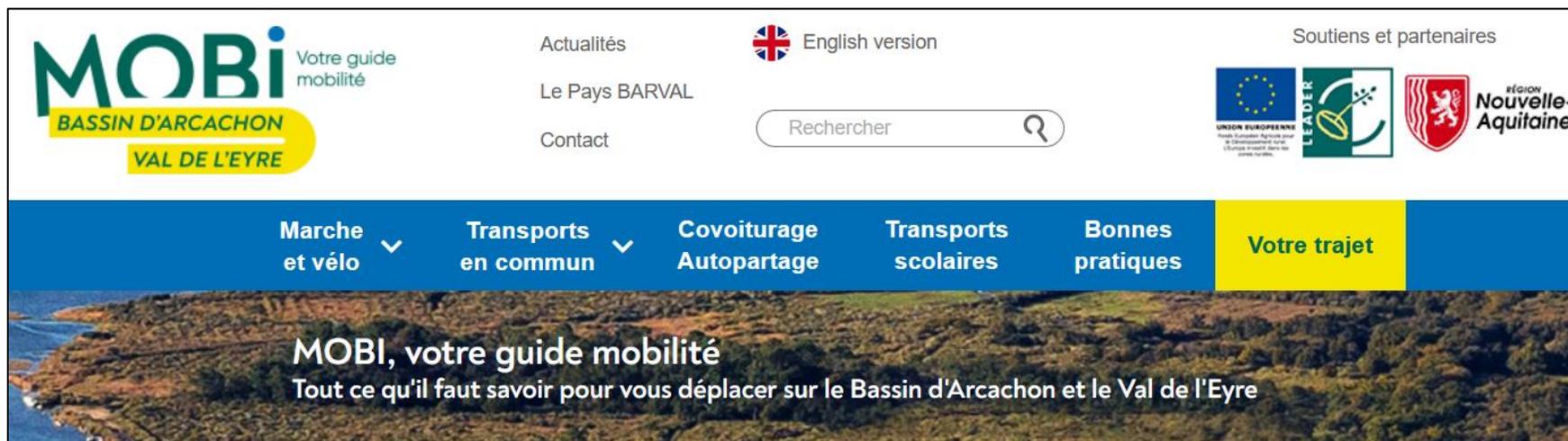
Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes.

- Mise en place d'une aide financière pour l'achat de vélos électriques ([gouvernement](#), [COBAN](#), [Arcachon](#)).
- Les PDM(s) favorisent l'usage du vélo (COBAN, COBAS).
- Création de la plateforme [MOBI](#) qui recense les pistes cyclables : Eurovélos, pistes cyclables départementales ou locales (pays).



Proposition :

- Dans le cadre des PDM, solliciter les EPCI pour élaborer des indicateurs liés à l'usage du vélo.
- Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques de transport avec les EPCI, en lien avec le SCoT



The screenshot shows the MOBI website header and navigation menu. The header includes the MOBI logo (Bassin d'Arcachon, Val de l'Eyre), navigation links (Actualités, Le Pays BARVAL, Contact), an English version link, a search bar, and logos for the European Union, the Val de l'Eyre, and the Nouvelle-Aquitaine region. The navigation menu has items: Marche et vélo, Transports en commun, Covoiturage Autopartage, Transports scolaires, Bonnes pratiques, and Votre trajet (highlighted in yellow). Below the menu is a banner with the text: "MOBI, votre guide mobilité. Tout ce qu'il faut savoir pour vous déplacer sur le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre".

- Développement plateforme [Mobi](#) (pays).
- Développement des services de Transport à la Demande (pays).
- Déploiement de la plateforme [MODALIS](#) par la région Nouvelle-Aquitaine (région).
- Développement du [Rézo Mobicoop / Rézo-Pouce](#) (CdC Val de l'Eyre, commune de Lège Cap-Ferret).

Proposition :

- Dans le cadre du développement de MOBI, solliciter le Pays Barval pour élaborer des indicateurs liés à l'usage et à la fréquentation de la plateforme.
- Dans le cadre du développement du Rézo Mobicoop/Rézo-Pouce, solliciter la Cdc Val de l'Eyre pour élaborer des indicateurs liés à l'usage de ces dispositifs.



- **Partenariat avec le Pays Barval** pour accompagner **9 collectivités** du territoire dans la formalisation de plans de mobilité à destination des agents.
- Le PDMc contient **23 fiches actions réparties** sur **10 axes**.
- Fiches actions mises en ligne en 2020 ([Voir le site internet du SYBARVAL](#)).
- Poursuite de l'accompagnement des collectivités par la mise en place d'un groupe de travail sur les équipements vélo.

Propositions :

- Maintenir l'action
- Au fil de l'eau, reprendre les groupes de travail thématiques en fonction des besoins des collectivités (communes et EPCI), en lien avec les PDM intercommunaux.

Action 14 : Plans de mobilité

Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés.

14.1 Mettre en place une opération collective d'élaboration de plans de déplacements des agents des collectivités du territoire.

14.2 Expérimenter un Plan de Déplacements Interentreprises sur une Zone d'Activités.

Axes		N°
	Développer la pratique du vélo	1
		2
		3
		4
		5
		6
	Favoriser la pratique du covoiturage	7
		8
	Renforcer l'usage des transports en commun	9
	Rendre l'organisation de travail plus flexible	10
		11
	Réduire l'impact des déplacements professionnels	12
		13
		14
		15
		16
	Accueillir les deux-roues motorisés	17
	Favoriser l'électromobilité	18
	Promouvoir les modes alternatifs	19
	Développer le PDM à l'échelle des territoires	20
	Faire vivre le PDM	21
		22
		23

Action 15 : Mobilités maritimes

Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental.

- Implantation sur le territoire :
 - d'une [entreprise](#) qui propose des **pinasses électriques** ou du **rétrofit de bateaux**,
 - d'une [entreprise](#) qui propose une **solution de traction par kite** pour navires de toutes tailles,
 - d'une [entreprise](#) qui propose une **des motorisations hybrides** de bateaux.
- **Accompagnement du CRCAA** pour une étude d'énergie alternative à la motorisation et au grutage du navire dédié à la réhabilitation des concessions ostréicoles sur Domaine Public Maritime.

Proposition :

- Poursuivre le déploiement d'énergies alternatives au pétrole pour les mobilités maritimes.

Action 16 : Livraisons et logistique urbaine

Organiser les livraisons et la logistique urbaine.

- Le PDM de la COBAS propose **d'étudier un schéma directeur logistique**, pour proposer des évolutions de réglementation et engager des réflexions sur un fret alternatif.

Proposition :

- Dans le cadre des PDM, solliciter les EPCI pour élaborer des indicateurs liés aux livraisons « du dernier kilomètre ».

Action 17 : Apaisement traversée communes

Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes.

- Le **maillage du territoire de pistes cyclables**, la **création de zones entièrement piétonnisées**, ou encore le **passage à 30 km/h** contribuent à l'apaisement de la traversée des communes (pays).
- Le PDM de la COBAS propose un **apaisement des centres villes**.

Proposition :

- Solliciter les communes pour compiler et avoir une visibilité à l'échelle du Barval des apaisements de traversée réalisés.

Action 1 : Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial

Action 2 : Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés

Action 3 : Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs

Action 4 : Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire

Action 5 : Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH

Action 6 : Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET

Action 7 : Encourager les groupements d'artisans dans le cadre de la plateforme de la rénovation de l'habitat

Action 8 : Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire

Action 9 : Favoriser un tourisme éco-responsable

Action 10 : Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs

Action 11 : Poursuivre le développement de pôles d'échanges hors gares pour renforcer le maillage multimodal

Action 12 : Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes

Action 13 : Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire

Action 14 : Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés

Action 15 : Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental

Action 16 : Organiser les livraisons et la logistique urbaine

Action 17 : Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes

Action 18 : Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués

Action 19 : Développer les pratiques d'autoconsommation et de stockage

Action 20 : Développer la filière de méthanisation

Action 21 : Utiliser le potentiel en géothermie du territoire

Action 22 : Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers

Action 23 : Objectiver et mettre en œuvre le cas échéant le potentiel de récupération de chaleur sur l'assainissement

Action 24 : Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau

Action 25 : Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers

Action 26 : Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Action 27 : Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs

Action 28 : Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels

Action 18 : Développer le photovoltaïque

Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués.

- Réalisation d'un **cadastre solaire** en régie en 2019
- Réalisation d'une **étude de potentiel du territoire** puis **proposition d'études de potentiel sur les bâtiments communaux** par l'ALEC.

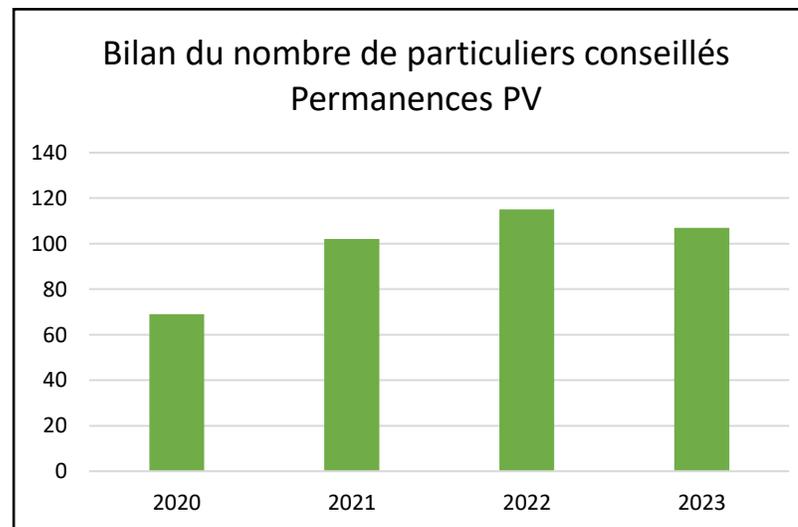
Etudes réalisées sur les communes suivantes :

- Andernos-les-Bains en 2021
- Lège-Cap-Ferret en 2021
- Marcheprime en 2022
- Belin-Beliet en 2023
- Lanton en 2024 (+ une autre commune)

- **Recensement des sites artificialisés ou pollués et des ombrières** pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques dans le SCoT
- **Nouvelles installations photovoltaïques sur les bâtiments publics du territoire :**

- Belin-Beliet (2019 – Ombrières Sylva21)
- Belin-Beliet (2021 – Toiture école Aliénor)
- Andernos-les-Bains (2022 – Toitures école Bety)
- Audenge (2023 – Site d'enfouissement déchets)
- Gujan-Mestras (2023 – Ombrières)
- Marcheprime (2023 – Ombrières)
- Mios (2023 – Ombrières)
- Gujan-Mestras (2023/2024 – Toiture CTM)

- Mise en place de **permanences solaire** depuis 2020
- Nouveau service public pour les habitants du territoire en partenariat avec le Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ)



En savoir plus sur les permanences solaires (Voir le site du SYBARVAL)

Propositions :

- Poursuivre les études de potentiel photovoltaïque des bâtiments des collectivités.
- Poursuivre les permanences solaires à destination des habitants du territoire.
- Mettre à jour le cadastre solaire.
- Mettre en œuvre le SCoT pour les sites de projet photovoltaïques ciblés.
- Faire l'inventaire des sites concernés par la loi AENR.

Action 19 : Autoconsommation & stockage

Développer les pratiques d'autoconsommation et de stockage.

- Veille réalisée sur le stockage de l'énergie. Pas de projets sur le territoire.
- La technologie de stockage de l'électricité n'est toujours pas mature (ou économiquement viable).
- Projet d'expérimentation d'autoconsommation collective photovoltaïque sur la commune de Mios pour un parc de bâtiments publics



Webinaire ÉPISODE #7

ÉLUS & COLLECTIVITÉS
Tout savoir sur l'autoconsommation collective (ACC)

27 MARS 2024
14H30-15H30

PROGRAMME

<p>14H30 INTRODUCTION Le réseau des conseillers Les Générateurs Nouvelle-Aquitaine : le parcours des élus Alvina HEYNE (CRER)</p>	<p>15H05 RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR... L'opération d'autoconsommation collective sur la Communauté de Communes Albret Communauté Nicolas THIERRY, chef de projet TEPOS</p>
<p>14H35 L'autoconsommation collective : produire et consommer l'énergie à plusieurs Mathieu MANSOURI, Directeur adjoint (CRER)</p>	<p>15H20 Temps d'échanges</p>



Webinaire sur inscription [ici](#)

Proposition :

- Poursuivre la veille sur les technologies de stockage de l'énergie, et sur le principe d'autoconsommation.
- Approfondir la possibilité de déployer l'autoconsommation électrique collective sur le territoire, et l'expérimenter.

- **Première unité de méthanisation** en service sur le territoire par un agriculteur à **Audenge** en **2018**.
- **Deuxième unité** sur le territoire portée par le SIBA : **station d'épuration de La Teste-de-Buch** mise en service en **2021**.
- Construction en cours **d'une troisième unité** sur la commune de **Mios** pour traiter les **biodéchets du territoire** : Première pierre en mars 2024.
- *Différents types d'unités de méthanisation sur le territoire :*
 - *Méthanisation agricole*
 - *Méthanisation de boues de STEP (Station d'épuration)*
 - *Méthanisation territoriale*

Propositions :

- Poursuivre le développement de ce type d'installations sur le territoire.
- Evaluer l'intérêt de réaliser une étude sur la valorisation énergétique des biodéchets.

Action 21 : Potentiel en géothermie territorial

Utiliser le potentiel en géothermie du territoire.

- **Etude d'un potentiel en géothermie** réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) depuis 2019 ([Voir le site internet du SYBARVAL](#)).
- Mission confiée à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de **croiser les informations** de ce potentiel avec les plus importants consommateurs d'énergie du territoire : Zones d'intérêt pour le développement de **réseaux de chaleur**.
- **Plusieurs études géothermiques** : ZAC centre-ville de Mios, Leclerc et lotissement Arès, Lège bourg, EHPAD et salle Caravelle à Marcheprime.
- **Suivi des projets en géothermie sur le territoire**
 - Lycée Condorcet à Arcachon
 - Salle de spectacle de la Caravelle à Marcheprime
 - Collège-Lycée du Barp
 - Eco-quartier à la Teste-de-Buch
 - EHPAD à Marcheprime
 - Pôle de la petite enfance à Audenge
 - Aqualand à Gujan-Mestras
 - L'esturgeonnière au Teich
 - Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH) élémentaire à Marcheprime
 - Ecole Samuel Paty à La Teste de Buch

Matinée du 16 avril 2024 :

Tournée de la chaleur renouvelable

- Marcheprime : pompe à chaleur géothermique sur champs de sondes pour la salle culturelle La Caravelle
- Andernos-les-Bains : travaux de géothermie et chaussée thermoactive pour le centre technique municipal (ateliers, bâtiments de bureaux et serre chauffée).

[Voir le site internet du Département](#)

Propositions :

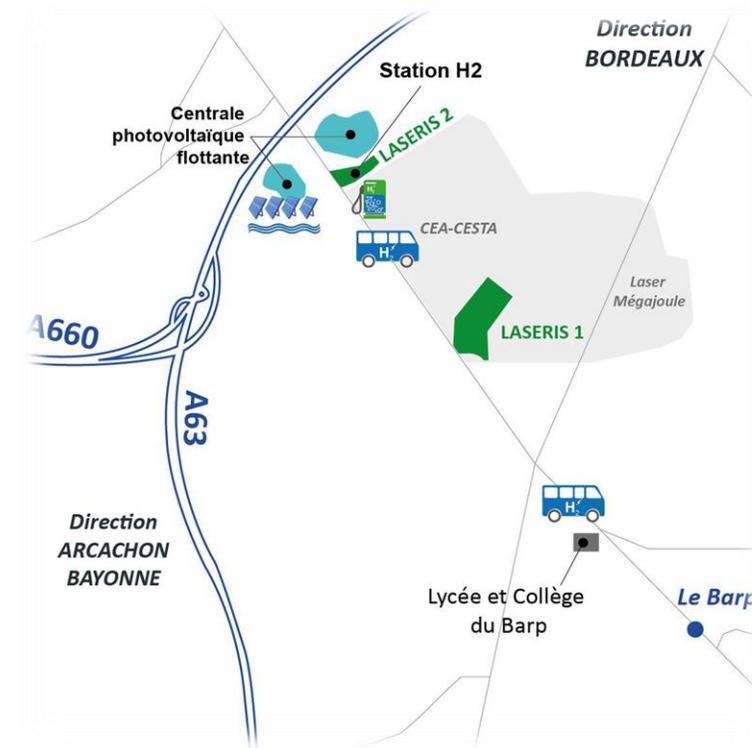
- Etablir un suivi des projets de géothermie présents sur le territoire.
- Partager et valoriser l'étude du BRGM.
- Donner l'impulsion pour la mise en œuvre de nouveaux projets (par exemple : s'appuyer sur la CCI ou la CMA pour diffuser cette étude).
- Créer un service public de conseil aux particuliers sur la géothermie.

Action 22 : Filière hydrogène

Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers.

- **Projet Territoire Intelligent et Mobilité (TIM)** - Route des Lasers, porté par la SEML Route des Laser en 2019 avec la proposition de déployer un mix de solutions de mobilité bas carbone pour rallier les zones d'activités du Barp à la gare de Marcheprime :
 - Autopartage,
 - Transport à la demande dynamique (mobilité autonome),
 - Modes doux (ou actifs : vélo/piéton),
 - Covoiturage,
 - Programme de retour garanti.

- **Démarche de développement de production d'hydrogène « Projet LASER H2 »** via un parc photovoltaïque flottant sur une ancienne carrière, initiée au Barp par la Générale du Solaire en 2021.



Présentation SYBARVAL/Générale du solaire - Projet LASER H2, au bureau du 9 décembre 2021

Proposition :

- Poursuivre la veille sur les opportunités de la filière hydrogène.

Action 23 : Récup. chaleur sur assainissement

Objectiver et mettre en œuvre le cas échéant le potentiel de récupération de chaleur sur l'assainissement.

- Le SIBA a expérimenté la **récupération de chaleur issue du réseau d'assainissement du site de Biganos** pour alimenter en énergie la salle de l'Eau'ditorium.
- Le SIBA utilise **la chaleur issue du réseau d'assainissement du site de La Teste de Buch** pour préchauffer les boues d'épuration avant de les injecter dans le méthaniseur.
- La commune de Biganos échange avec Smurfit Kappa pour évaluer la possibilité **d'utiliser la chaleur perdue par l'usine**.

Proposition :

- Solliciter le SIBA pour rédiger une fiche action de la récupération de chaleur sur assainissement.
- En lien avec les actions 20, 21 et 22, développer les réseaux de chaleur renouvelables/réaliser une étude d'opportunité à l'échelle du Barval.
- Elargir cette action en considérant tous les projets de récupération de chaleur et en ajoutant les réseaux de chaleur.

Axe 6 : Construire un territoire résilient face au changement climatique

Action 1 : Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial

Action 2 : Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés

Action 3 : Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs

Action 4 : Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire

Action 5 : Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH

Action 6 : Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET

Action 7 : Encourager les groupements d'artisans dans le cadre de la plateforme de la rénovation de l'habitat

Action 8 : Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire

Action 9 : Favoriser un tourisme éco-responsable

Action 10 : Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs

Action 11 : Poursuivre le développement de pôles d'échanges hors gares pour renforcer le maillage multimodal

Action 12 : Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes

Action 13 : Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire

Action 14 : Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés

Action 15 : Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental

Action 16 : Organiser les livraisons et la logistique urbaine

Action 17 : Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes

Action 18 : Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués

Action 19 : Développer les pratiques d'autoconsommation et de stockage

Action 20 : Développer la filière de méthanisation

Action 21 : Utiliser le potentiel en géothermie du territoire

Action 22 : Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers

Action 23 : Objectiver et mettre en œuvre le cas échéant le potentiel de récupération de chaleur sur l'assainissement

Action 24 : Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau

Action 25 : Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers

Action 26 : Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Action 27 : Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs

Action 28 : Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels

- Démarche Aménag'Eau du département.
- SMEGREG : actions régulières de **sensibilisation aux économies d'eau** lors d'événements festifs, ou à destination des scolaires.
- Les **réseaux de surveillance du SIBA** pour le suivi des pesticides (REPAR) et des micro-polluants (REMPAR) coordonnés avec les partenaires institutionnels et scientifiques.
- **Parc Naturel Marin : le plan de gestion** liste plusieurs axes de travail autour de la qualité de l'eau.
- **Les dispositions des SAGEs** du territoire prévoient également plusieurs actions visant à garantir la qualité et la quantité de l'eau.
- La Charte en vigueur du **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne** vise à gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau, ce but étant décliné en plusieurs objectifs et mesures.
- **Mise en œuvre du SCoT** dans le DOO à « l'axe 1 Préserver », voir chapitre 2 « Garantir en qualité et en quantité la ressource en eau ».

Proposition :

- Maintenir cette action.
- S'appuyer également sur les travaux de recherche du BRGM.

Action 25 : Filière bois et espaces forestiers

Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers.

- Pas d'étude du potentiel énergétique des forêts du territoire en lien avec l'ADEME, l'ALEC et le CRPF.
- **Etude BA2E sur l'aspect économique de la filière bois locale :**
 - Diagnostic territorial
 - Etude spécifique du pin maritime
 - Analyse des problématiques rencontrées
 - Plan d'action très détaillé et très exhaustif

Conclusion : accent mis dans un premier temps sur la sensibilisation des entreprises et des usagers, ainsi que la création d'un pôle économique dédié au bois.

- Contact avec le CRPF et un scientifique sur la séquestration carbone du territoire, et notamment l'impact des incendies sur le changement climatique.



Propositions :

- Réaliser une étude du potentiel énergétique des forêts du territoire.
- Compléter l'étude de BA2E par une analyse scientifique de l'impact de la forêt sur les émissions de CO2.

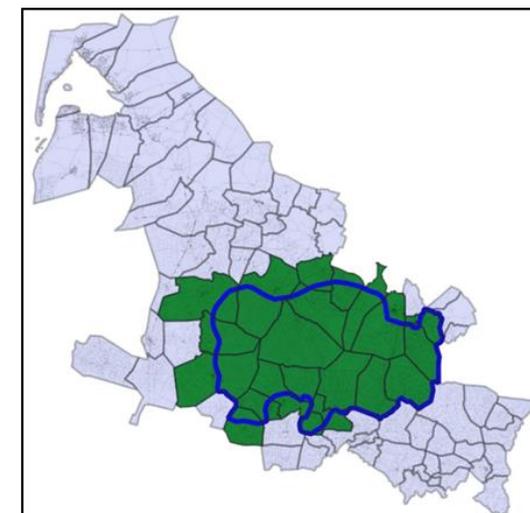
Une réserve internationale de ciel étoilé (RICE) est un territoire jouissant d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une mise en valeur à des fins scientifiques, éducatives, culturelles, touristiques ou dans un but de préservation de la nature. La réserve comprend une zone centrale où la noirceur naturelle est préservée au maximum et une région périphérique où les élus, les individus et les entreprises reconnaissent l'importance du ciel étoilé et s'engagent à le protéger à long terme.

- Projet de création d'une R.I.C.E porté par le **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne**.
- Agir contre la pollution lumineuse : → **Préservation de la faune**
→ **Baisse des consommations électriques du territoire**
- **Extension** de la zone tampon/périphérique de la R.I.C.E à **l'ensemble des communes** du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre.
- **Objectif des communes en zone périphérique** : s'engager à **réduire l'impact de l'éclairage sur la zone cœur**.
- Rédaction par le PnRLG d'un **guide d'actions** pour la **biodiversité et les continuités nocturnes** des communes du territoire (à retrouver [ici](#) sur le site internet du PnR) → Vers une trame noire au sein du PnRLG (plus d'informations [ici](#)).



©RESTAURELANUIT, Septembre 2021

[Lien du site du PnR](#)



Propositions :

- Dresser un état des lieux annuel du remplacement de l'éclairage public conforme à la RICE.
- Assurer le suivi des données de consommation électrique des éclairages extérieurs de chaque commune.

Action 27 : Zones humides & boisements

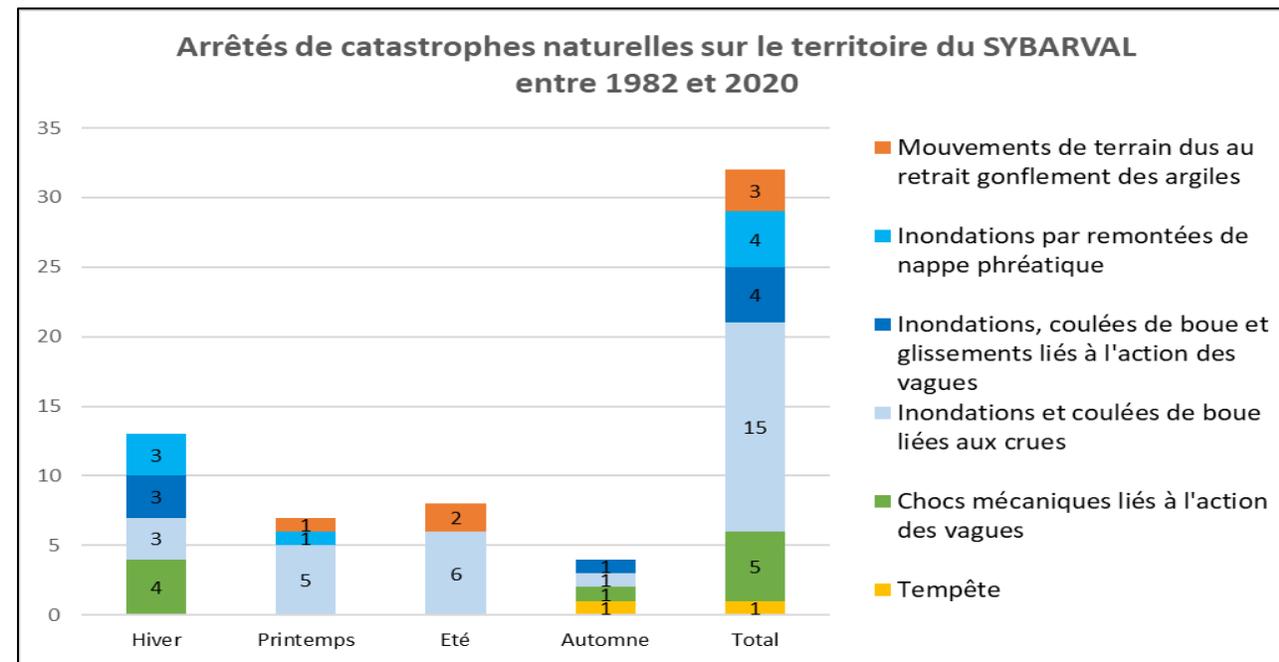
Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs.

- **Les communes du territoire** reconstituent, au fil de l'eau, des zones humides et des boisements.
- La mise en œuvre du SCoT, par le biais des prescriptions et recommandations du DOO, met également l'accent sur la préservation des zones humides et des reboisements en lien avec le PnR Landes de Gascogne, les SDAGEs ou SAGEs, ou encore le département via la démarche [Aménag'eau](#).
- [Voir le site internet du Sybarval](#) pour le SCoT.

Proposition :

- Poursuivre cette action afin de préserver la biodiversité, le paysage et la séquestration de CO2.

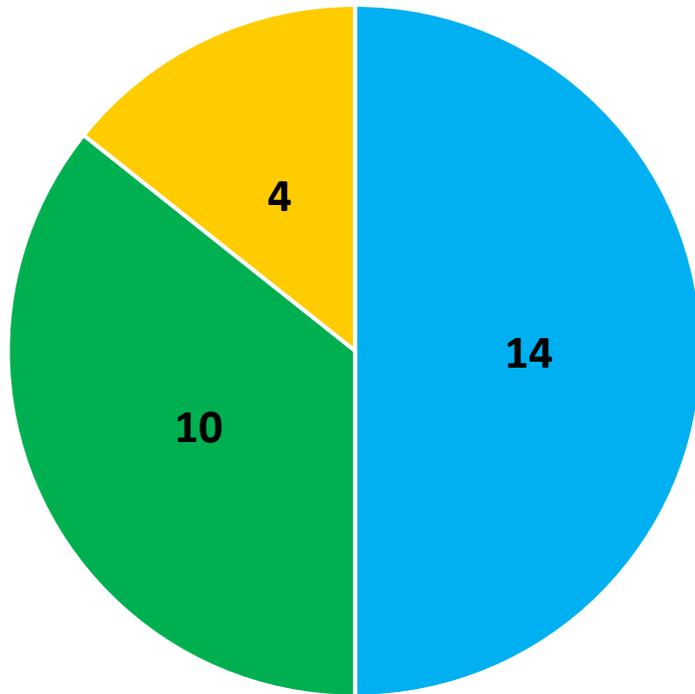
- **Stratégies locales de gestion du trait de côte** animées par le SIBA, soutenues par le GIP littoral **et portées** par les communes de La Teste-de-Buch et Lège-Cap-Ferret.
- Rédaction d'un volet « Risque » dans le **SCoT** ([Voir le site internet du SYBARVAL](#)).
- Publication du **Plan de Prévention des Risques d'Inondation par Submersion Marine** (PPRSM) en 2019 en lien avec le GIP littoral.
- **PPRIF** élaborés par les communes de Lanton, Biganos, Andernos les Bains
- Elaboration du **Plan de Prévention des Risques Littoraux** (PPRL) de Lège-Cap-Ferret en cours.



Propositions :

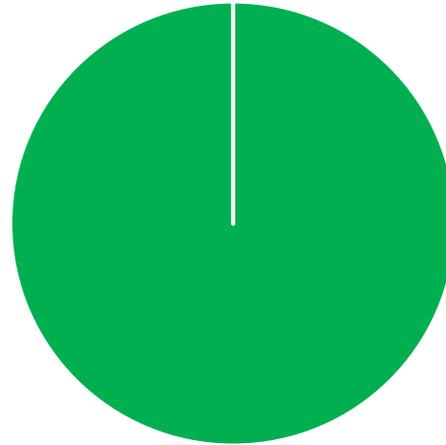
- Mise en place d'outils d'information et de sensibilisation de l'impact du changement climatique sur les risques naturels (fresque du climat, etc.) à destination des différents usagers et acteurs du territoire.
- Accroître la culture du risque du changement climatique pour calibrer une adaptation du territoire adéquate aux augmentations prévisionnelles d'intensité, de fréquence et d'aléas des catastrophes naturelles.

État d'avancement des 28 actions

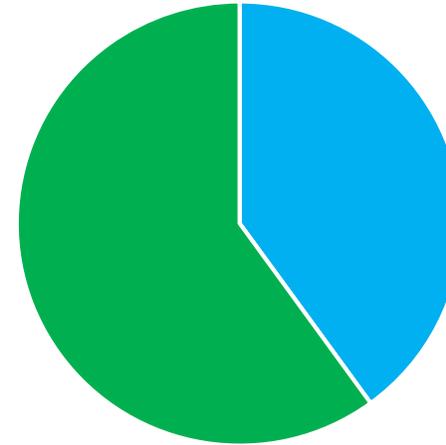


■ En cours ■ Terminée ■ Pas démarrée

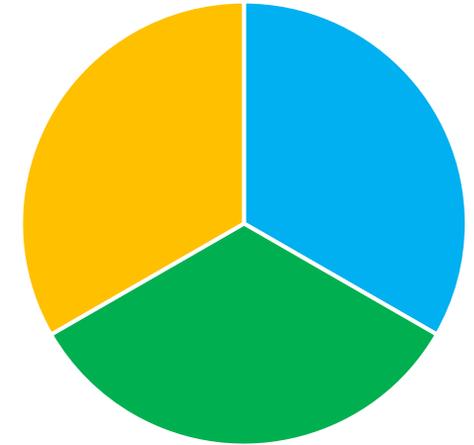
Axe 1 (une action)



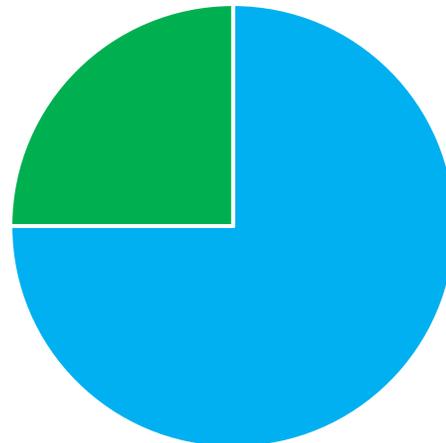
Axe 2 (cinq actions)



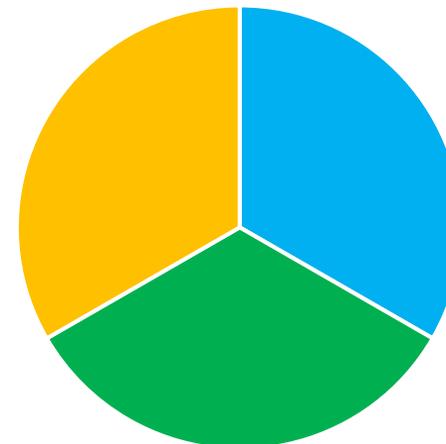
Axe 3 (trois actions)



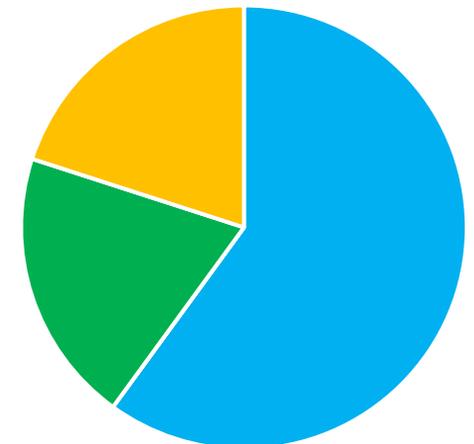
Axe 4 (huit actions)



Axe 5 (six actions)



Axe 6 (cinq actions)



PARTIE 3

Suite de la démarche

8 février 2024 : premier COPIL PCAET 2025-2031

14 mars 2024 : deuxième COPIL PCAET 2025-2031

- Présentation des 28 actions du plan climat
- Présentation du réseau de l'ADEME « Elus pour Agir »

21 mars 2024 : Prescription de la révision du Plan Climat en Conseil syndical du Sybarval

Avril – juin 2024 : travaux de concertations avec le grand public et les entreprises *(détail en slide suivante)*

23 mai 2024 : troisième COPIL PCAET 2025-2031

- Présentation du bilan du plan climat

4 juillet 2024 : quatrième COPIL PCAET 2025-2031

- Bilan des deux concertations et hiérarchisation des thèmes d'actions à approfondir

Septembre 2024 : comité des acteurs (les membres du COPIL seront également invités)

Octobre - décembre 2024 : période de travail sur les thématiques retenues par le COPIL pour intégrer le prochain plan climat

Premier trimestre 2025 : enquête publique, PPA et approbation du plan climat 2025 - 2031

- Phase de concertations portée par le Sybarval entre avril et juin 2024 -

1. Concertation grand public

La sensibilisation et l'information des habitants sur la problématique climatique peut passer par le biais d'outils pédagogiques proposés par des associations comme la Fresque du Climat afin qu'« ils prennent leur part ».

- **Sollicitation des instances de concertation auprès des communes**
- **Proposition de présence des services « vie associative » et « développement durable » communaux lors des concertations**

Contenu prévisionnel des présentations :

- un temps pour le contexte plan climat (version courte du premier COPIL)
- un temps d'échange sur les outils qu'on pourrait proposer dans le prochain plan climat (fresque du climat, etc)
- un temps d'échange sur comment ils souhaiteraient « prendre leur part »

2. Concertation entreprises

L'évaluation du niveau de prise en compte de la problématique climatique par les entreprises du territoire (risques, vulnérabilité, bilan carbone, etc...) pour évaluer, d'une part, la résilience de leurs activités et d'autre part, leurs pérennités.

- **Sollicitation des associations d'entreprises pour organiser des temps d'échanges (et éventuellement de BA2E et des services développement économique des EPCI)**

Contenu prévisionnel des présentations :

- s'appuyer sur le travail des étudiants de License 3 de l'UBM pour faire l'introduction des réunions
- transmettre le questionnaire "étudiants" aux entreprises à l'issue des réunions

COPIL 1

Propositions du Sybarval de :

- changer l'année de référence du plan climat (validé),
- concerter avec les habitants et les entreprises du territoire (validé).

COPIL 2

Propositions de suite à donner à chaque action existante dans le plan climat actuel.

COPIL 3

Transmission du bilan du PCAET 2018-2024 aux membres du COPIL pour avis / remarques / suggestions.

COPIL 4

Acter les sujets qui créeront les groupes de travail tout au long du second semestre.

En fil rouge de ces réunions, le COPIL est vivement invité à partager toutes les réflexions qu'il souhaiterait engager en vue du prochain plan climat, avant la date butoir du vendredi 28 juin.

Une première commune vient d'ores et déjà de nous partager ses réflexions.



Merci de votre attention

Objectifs de ce 2^{ème} COPIL

Présentation des 28 actions du plan climat et propositions de suite à donner à ces actions

- Informer les membres du COPIL sur l'état d'avancement de chaque action du plan climat actuel
- Proposer une qualification à envisager pour chaque action

Les éléments d'informations complémentaires communiqués par les membres du COPIL lors de cette réunion ont d'ores et déjà été ajoutés à la présentation initiale.

Axe 2 : Aménager durablement pour réduire la consommation d'énergie (Action 2 à 6)

Slide 13 : Action 2 – Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et communautés.

Un membre du COPIL s'interroge sur les modalités de communication de la synthèse des rénovations au SYBARVAL, en donnant l'exemple de sa commune qui est propriétaire de bâtiments de plus de 1000 m² comme les écoles par exemple, mais pour lesquels c'est la communauté de communes qui s'est chargée des rénovations énergétiques.

Un autre membre du COPIL apporte des éléments de réponse en informant que c'est au propriétaire de fournir ces données. Il est ajouté que dans le cas où il y aurait un locataire dans le bâtiment, c'est à lui de fournir ses consommations d'énergies.

Un membre du COPIL attire l'attention sur le fait qu'aujourd'hui le décret tertiaire concerne les bâtiments de plus de 1000 m² ou la somme des surfaces des bâtiments situés sur la même unité foncière et dépassant 1000 m². Pour ce second cas, il précise que les économies d'énergie des uns vont compenser les consommations d'énergie des autres. Il est ajouté que le Schéma Directeur Immobilier est une façon d'intégrer cette stratégie. L'intervenant évoque la possibilité que cette réglementation évolue et fixe le seuil à 500 m². Il invite les membres du COPIL à anticiper cette situation et à l'évoquer dans le plan climat.

- Le SYBARVAL propose que le prochain plan climat intègre une action en lien avec le décret tertiaire.
- Concernant l'application du décret, le SYBARVAL rassure le COPIL en évoquant le fait que certaines propositions d'actions ne seront mises en œuvre que sur le long terme. L'échéance 2025 – 2030 du prochain plan climat permettrait de coordonner et de structurer une démarche plus globale sur le sujet.

Axe 2 : Aménager durablement pour réduire la consommation d'énergie (Action 2 à 6)

Slide 14 : Action 3 – Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs

Le COPIL se questionne sur la compatibilité de la réglementation liée aux Personnes à mobilité réduite avec la réglementation de la RICE.

➤ Voici le retour du Parc Naturel des Landes de Gascogne, pilote de la démarche RICE :

Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses :

<https://www.ecologie.gouv.fr/arrete-du-27-decembre-2018-relatif-prevention-reduction-et-limitation-des-nuisances-lumineuses>

Cet arrêté indique que pour une « installation d'éclairage extérieure destinée à favoriser la sécurité des déplacements, des personnes et des biens et le confort des usagers sur l'espace public ou privé », l'éclairage doit :

- *Ne plus éclairer vers le ciel avec une proportion de lumière au-dessus de l'horizontale inférieure à 1% ; La RICE demande 0 à 0,1 % → respecte le non-dépassement des 1%*
- *Avoir une densité surface de flux lumineux de 20 lux max ; la RICE demande 20 lumen/m² → même exigence*
- *Une température de couleur ne devant pas excéder 3000°K ; la RICE demande de ne pas excéder 2400°K → respecte le non-dépassement des 3000°K.*

Axe 2 : Aménager durablement pour réduire la consommation d'énergie (Action 2 à 6)

Slide 15 : Action 4 – Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire.

- Le SYBARVAL attire l'attention des membres du COPIL en ce qui concerne les modalités de financement des PTRE qui évolueront en 2025. L'ANAH, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME réfléchissent en ce moment aux modalités de financement des PTRE 2025.

Le SYBARVAL reste informé et devrait être en capacité de transmettre davantage d'informations au prochain COPIL PTRE (juillet 2024).

Axe 4 : Diversifier les modes de déplacement des habitants du territoire (Action 10 à 17)

Slide 23 : Action 10 – Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs

Un membre du COPIL se questionne sur l'alimentation des bornes de recharge de véhicules électriques. Il propose d'éventuellement associer la production d'énergies renouvelables aux bornes installées sur le territoire.

- Le SYBARVAL soulève l'importance de se mettre en relation avec le gestionnaire de réseau électrique afin d'avoir une vision plus exhaustive sur la façon dont on pourrait implanter les bornes et produire l'électricité pour les alimenter directement.

Slide 28 : Action 15 – Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental

Un questionnaire est porté sur les désagréments que pourrait causer le type de batterie installé sur un bateau électrique.

- Le SYBARVAL propose qu'une veille technique soit mise en place pour monter en compétence sur ce sujet.

Slide 30 : Action 17 – Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes

Plusieurs membres du COPIL s'interrogent sur les éléments à transmettre au SYBARVAL, à savoir les éléments concernent seulement les projets déjà réalisés et/ou les projets en cours de réalisation.

- Le SYBARVAL invite à transmettre tous les éléments, réalisés ou en cours de réalisation, afin d'établir un suivi des projets mis en œuvre sur le territoire.

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables - Devenir un Territoire à Energie Positive (Action 18 à 23)

Slide 32 : Action 18 – Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués

L'interrogation est une nouvelle fois portée sur les éléments d'information à transmettre au SYBARVAL, et notamment le recensement des installations photovoltaïques sur le territoire. Le COPIL évoque le syndicat d'énergie de Gironde en tant que porteur des projets.

- Le SYBARVAL confirme que le syndicat d'énergie de Gironde transmet déjà des informations sur les installations photovoltaïques existantes. Les collectivités sont invitées à transmettre toutes les données dont elles disposent pour s'assurer de l'exhaustivité des informations fournies.

Le COPIL se questionne sur la définition des sites « pollués et artificialisés » et par conséquent, sur ce qu'il en est des anciennes carrières. Il s'interroge également sur le fait que les propriétaires forestiers ont tendance à installer du photovoltaïque (PV) au lieu de reboiser. Cela pourrait avoir des conséquences négatives sur la gestion du ruissellement des eaux pluviales.

- Le SYBARVAL partagera les définitions des sites « pollués et artificialisés ». Il rappelle qu'un décret devrait paraître pour lister les lieux géographiques sur lesquels il sera possible d'installer du PV, quelles que soient les lois applicables sur ces sites (Littoral notamment). Il rappelle également que le SCoT ne souhaite pas que des parcs PV soient autorisés en zone naturelle, agricole et forestière.

En ce qui concerne les zones agricoles, le COPIL s'interroge sur la gestion de l'agrivoltaïsme au regard des prescriptions du SCoT.

- Le SYBARVAL évoque les Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) et l'accompagnement des communes qu'il assure. Il précise que cette réflexion est portée en cohérence avec les prescriptions du SCoT qui prévoit par ailleurs qu'il est possible de développer l'agrivoltaïsme.

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables - Devenir un Territoire à Energie Positive (Action 18 à 23)

Slide 32 : Action 18 – Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués

Un membre du COPIL s'interroge sur le fait qu'un parc PV soit considéré comme sol artificialisé alors que ce n'est pas le cas pour l'agrivoltaïsme.

Un autre membre du COPIL apporte des éléments de réponse en précisant que ce que nous appelons « artificialisation » aujourd'hui correspond à la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Si des panneaux PV sont installés au-dessus d'un élevage ovin par exemple, la nature agricole du sol n'est pas modifiée et ce n'est donc pas considéré comme de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

➤ Le SYBARVAL rappelle le contexte de l'artificialisation dans le cadre d'un projet agrivoltaïque :

La [loi "climat et résilience"](#) n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, article 194, point 6 du chapitre III :

« 6° Pour la tranche mentionnée au 2° du présent III, un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique et, le cas échéant, que l'installation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée. Les modalités de mise en œuvre du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat ; ». Le [décret](#) n°2023-1408 du 29 décembre 2023 précise ces modalités.

Le COPIL propose d'associer à cette action les initiatives d'énergie citoyenne locales qu'il serait intéressant de mettre en avant.

➤ Le SYBARVAL complète en évoquant la société citoyenne [Solévent](#) dont le premier exemple concret d'installation photovoltaïque sur toiture se situe à l'école du Bety, à Andernos-les-Bains. Les panneaux PV ont été financés en partie par des particuliers.

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables - Devenir un Territoire à Energie Positive (Action 18 à 23)

Slide 33 : Action 19 – Développer les pratiques d’autoconsommation et de stockage

Des membres du COPIL échangent afin d’éclaircir les grands principes de l’autoconsommation collective. Il s’agit de d’alimenter des consommateurs situés à proximité de bâtiments producteurs d’énergie.

Le SYBARVAL propose de poursuivre la veille sur ces sujets et d’approfondir la possibilité de déployer et d’expérimenter la pratique d’autoconsommation collective sur le territoire (pour plus d’informations, voir [Définition et périmètre de l’autoconsommation collective](#)).

Slide 34 : Action 20.1 – Objectiver le gisement des biodéchets et encourager sa valorisation énergétique

Un membre du COPIL attire l’attention sur l’objectif premier de la production agricole qui s’avère être l’alimentation. Il ajoute qu’il est important de ne pas s’éloigner de cet objectif, malgré le développement de la méthanisation.

➤ Le SYBARVAL soutient la remarque.

Le COPIL souligne que l’implantation d’unités de méthanisation sur des territoires voisins bénéficie à certaines communes du pays Barval et qu’il serait intéressant de les prendre en compte dans le plan climat.

➤ Le SYBARVAL confirme et informe qu’un contact avec GRDF a déjà été initié à ce sujet afin d’identifier les sites producteurs de gaz vert et les réseaux traversant le territoire qu’ils alimentent.

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables - Devenir un Territoire à Energie Positive (Action 18 à 23)

Slide 34 : Action 20.1 – Objectiver le gisement des biodéchets et encourager sa valorisation énergétique

Une remarque est faite sur la possibilité d'ajouter les biodéchets des particuliers et des cantines scolaires aux biodéchets issus de la filière professionnelle.

- Le SYBARVAL propose d'intégrer ces éléments à cette action.

Slide 35 : Action 21 – Utiliser le potentiel en géothermie du territoire

Le COPIL s'interroge sur les aides financières disponibles concernant la géothermie.

- Le SYBARVAL évoque le [CCRT](#) présenté au précédent COPIL. C'est le principal outil pour financer les projets d'EnR des collectivités territoriales en lien avec la chaleur renouvelable (géothermie).

Un membre du COPIL s'interroge sur le retour d'expérience de l'installation géothermique de l'ENSEGID à Pessac. Il se demande si la géothermie par le biais de pieux à 20 mètres de profondeur seulement suffisent pour assurer un fonctionnement correct.

- Le SYBARVAL propose de se procurer le retour d'expérience de cette installation et d'organiser une visite du site. Il complète en indiquant que le coût d'investissement de ce type de projet est élevé, mais que le retour sur investissement est très intéressant au regard de la durée de vie de la géothermie (50 ans).

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables - Devenir un Territoire à Energie Positive (Action 18 à 23)

Slide 35 : Action 21 – Utiliser le potentiel en géothermie du territoire

Un membre du COPIL évoque les copropriétés et résidences construites avant 1994 pour lesquelles il serait intéressant d'initier des travaux de performance énergétique notamment en termes d'isolation et de production d'EnR.

- Le SYBARVAL indique que l'ALEC est l'organisme local compétent pour accompagner les copropriétés sur les problématiques énergétiques. Cette agence est composée de professionnels de la rénovation énergétique et de la production d'EnR.

Slide 36 : Action 22 – Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers

Un membre du COPIL aborde le projet de parc photovoltaïque flottant initié au Barp. Ce projet semble toujours d'actualité.

Un autre membre du COPIL met en balance la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau avec la raréfaction de cette ressource. Il ajoute qu'il serait intéressant de s'appuyer sur les études du BRGM.

- Le SYBARVAL prend note de cette remarque et propose d'évaluer cette problématique dans le cadre du prochain plan climat.

Axe 6 : Construire un territoire résilient face au changement climatique (Action 24 à 28)

Slide 40 : Action 25 – Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers

Un membre du COPIL attire l'attention sur l'instabilité des sols de certaines communes et la capacité de la forêt à le restabiliser.

Le SYBARVAL confirme qu'il est intéressant d'avoir cette vision sur la composition du sous-sol et de sa stabilisation.

Il est ensuite mentionné une étude portée par le SIBA suite aux incendies. Les premières analyses qui en ressortent n'ont pas démontré de pollution d'hydrocarbures supplémentaires sur le territoire, même s'ils ont eu un impact considérable. La ville de La Teste-de-Buch, le PnR Landes de Gascogne et le Syndicat des sylviculteurs travaillent déjà sur le reboisement des forêts incendiées ainsi que sur les espèces à privilégier.

Un membre du COPIL évoque une autre étude concernant le reboisement à la suite des incendies en Gironde. Cette [étude](#), portée par POPSU en lien avec le PnRLG, l'Université de Bordeaux et l'Université de Lyon est en cours de réalisation.

➤ Le SYBARVAL prend note de ces informations.

Axe 6 : Construire un territoire résilient face au changement climatique (Action 24 à 28)

Slide 41 : Action 26 – Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une RICE

Une question est posée sur la potentielle évolution de la réglementation relative à l'intensité lumineuse des éclairages par rapport à la réglementation de 2018 car le label RICE semble s'appuyer sur cette réglementation.

- Le SYBARVAL met l'accent sur l'aspect volontaire de la démarche RICE. Celle-ci est davantage exigeante que la réglementation de 2018.

Plusieurs membres du COPIL évoquent le fait que le travail portant sur les caractéristiques des luminaires n'est pas la seule action qui peut être mise en place. En effet, l'extinction ou encore la détection de présence peuvent également être étudiées dans le cadre de cette démarche. La ville de La Teste-de-Buch aborde notamment un nouveau dispositif qui permettra d'adapter la lumière à un endroit donné en fonction des animations de la ville.

- Le SYBARVAL confirme ces informations et prend note du projet de la Teste-de-Buch.

Slide 43 : Action 28 – Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels

Un membre du COPIL suggère que l'on s'intéresse également à l'érosion des berges.

- Le SYBARVAL prend note de cette remarque et propose une veille sur le sujet dans le prochain plan climat.



Prochain rendez-vous

COFIL n°3 : le jeudi 30 mai de 14h30 à 17h
Salle du conseil de Mios